

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Février 2020**

OBJET : Programme PROTIS : renouvellement de la convention annuelle pour 2020 avec Aix-Marseille Université.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Février 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, dans le cadre du développement du Programme PROTIS :

- d'approuver le renouvellement de la convention annuelle 2020 avec Aix-Marseille Université,
- d'attribuer une subvention de 88 380 € à Aix-Marseille Université pour l'organisation des ateliers scientifiques de la cellule de culture scientifique et technique de la Direction de la Recherche et de la Valorisation, et l'organisation des événements et des actions réalisées au titre du Programme PROTIS, pour l'année 2020,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention annuelle 2020, jointe au rapport, conformément à la convention cadre de partenariat avec Aix Marseille Université.

La dépense correspondante d'un montant de 88 380 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**